



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 24 mars 05

*Groupement enseignement général*

CDT  
Laurent BARRILLIET  
D4

### Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 / La souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

P. JOINTE(S) : /

Les époux TOFFLER, analyse les changements de civilisation par les modifications intervenues dans la manière de produire les richesses. Le dernier changement que nous sommes en train de connaître dit de *la troisième vague*,<sup>1</sup> est basé sur une économie liée à l'électron, véhicule de tous les systèmes d'échange. Cette nouvelle donne basée sur une globalisation des échanges au niveau mondial peut jeter le trouble sur l'avenir de la souveraineté étatique.

L'examen des atteintes aux domaines régaliens de l'Etat induit par les changements en cours, démontre non pas une faillite de la notion de souveraineté mais la nécessité d'une adaptation des structures étatiques à la nouvelle donne.

#### **1. Les atteintes à la souveraineté étatique**

En revenant à la définition de la souveraineté d'un Etat c'est-à-dire l'existence de frontières, d'une armée, d'une monnaie, d'un système de justice ou encore d'une politique étrangère et économique, l'examen de ces différents domaines révèle des dénégations de la structure étatique actuelle.

##### **1.1 La notion de frontières :**

Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de certains Etats, les frontières sont remises en cause. La première cause est souvent le caractère artificiel des frontières géographiques qui ne tiennent pas compte des réalités ethniques (Balkans, région des grands lacs, minorité Kurdes). Deuxièmement l'électron ne connaît pas de frontières, avec lui l'information devient mondiale et surtout difficilement contrôlable. La maîtrise de l'Internet avec les problèmes de cybercriminalité dépasse les capacités des Etats. L'utilisation accrue de l'espace notamment dans le domaine de l'observation dénie la notion de souveraineté. Troisièmement, il y a une abolition des frontières consenties comme dans le cas de la communauté européenne. Mais il

---

<sup>1</sup> Alvin et Heidi TOFFLER « Créer une nouvelle civilisation : la politique de la troisième vague », Fayard

est à noter que la candidature à l'adhésion de la Turquie pose la question de la définition des frontières européennes.

Enfin la mise en place de structures transétatiques de type mafia ou sectes se jouent des frontières pour mieux s'affranchir du contrôle des états.

### **1.2 La notion d'armée :**

La fin de la guerre froide a vu la diminution des efforts consentis par les Etats pour leur défense en s'en remettant souvent à des tiers. Le premier est une structure supranationale l'OTAN<sup>2</sup>, cependant cette organisation révèle ses limites dans le cadre par exemple de la défense aérienne qui reste de compétence nationale. D'autres pays s'en remettent à des mercenaires ou des sociétés privées de sécurité comme c'est le cas en Irak. Le contrôle de la violence est-il de cette manière effectif ?

### **1.3 La notion de monnaie :**

Quand les trois quarts des échanges se font en Dollar américain, notamment dans des domaines stratégiques comme le pétrole, où est le pouvoir de décision des états ? L'Europe a pris la décision de se doter d'une monnaie commune, l'Euro, qui diminue de manière drastique l'influence de chacun de ces membres sur la politique monétaire et financière.

### **1.4 La notion de justice :**

L'avènement d'un droit international avec un tribunal pénal international, légalise le droit d'ingérence de la communauté internationale dans les affaires intérieures des états. Le droit national est maintenant contesté au niveau d'instances supranationales comme par exemple la cour européenne des droits de l'homme, dans le cadre européen.

### **1.5 La notion de politique étrangère :**

Dans ce domaine l'abandon de souveraineté est naissant, principalement centré en Europe avec le projet de constitution européenne qui instaure un ministre des affaires étrangères européens parlant au nom des états membres. D'autre part, on peut se poser la question du poids des membres permanents de conseil de sécurité de l'ONU<sup>3</sup> par rapport aux autres pays, ce qui influence grandement leur politique étrangère.

### **1.6 La notion de politique économique :**

Dans une économie mondiale, régulée par des organismes supranationaux comme l'OMC<sup>4</sup> ou le FMI<sup>5</sup>, où est encore la part de décision des états dans la conduite d'une politique économique nationale ? Dans bien des cas elle s'exprime uniquement dans le cadre de la protection sociale des contributeurs économiques.

## **2. Adapter les structures étatiques à la nouvelle donne**

Volontaires ou subies les abandons de souveraineté décrits supra modifient les structures étatiques existantes. Certains profitent de cette nouvelle donne pour s'affranchir des structures étatiques alors que d'autres misent sur la régionalisation. L'analyse de ces deux modèles permettra d'en cerner les limites et de constater finalement la nécessité d'une souveraineté étatique sous une autre forme.

### **2.1 Montée en puissance des acteurs non étatiques**

Les firmes globales comme Microsoft<sup>TM</sup>, les majors pétrolières ou les organisations non gouvernementales semblent ne plus être tributaires des états. Il est vrai que la puissance financière de ces organisations dépasse la puissance de certains Etats. Cependant l'anarchie n'a jamais été bonne pour les affaires, et ces groupes ont besoin de structures étatiques pour réguler leurs activités et assurer leur sécurité. Cependant le risque de dérives (scandale ENRON) n'est pas à exclure, demandant par la même un contrôle politique c'est à dire par les citoyens de ces groupes.

D'autre part, les organismes supranationaux (OMC, conseil de sécurité) sensés prendre le pas sur les Etats, ne sont souvent que les paravents de jeux de puissances nationaux en vue d'imposer leurs vues.

### **2.2 La régionalisation**

---

<sup>2</sup> OTAN : organisation du traité de l'Atlantique Nord

<sup>3</sup> ONU : organisation des nations unies

<sup>4</sup> OMC : organisation mondiale du commerce

<sup>5</sup> FMI : Fond monétaire international

La régionalisation est « la tendance à voir des Etats appartenant à une même région géographique se rapprocher, d'un point de vue économique et/ou politique »<sup>6</sup>. La raison essentielle est la nécessité d'atteindre une taille critique suffisante pour peser sur sa destinée. Cela c'est d'abord réalisé sur le plan économique comme le démontre la construction européenne mais très rapidement il devient nécessaire de franchir le pas politique pour assurer une cohérence entre la puissance économique et la puissance politique. En effet il devient vite nécessaire d'adopter des règles communes pour ne pas fausser la concurrence, trancher les litiges de manière juste et assurer la sécurité sur tous les plans. Cependant cette régionalisation peut buter sur le manque de valeurs communes (religions différentes, intérêts divergents) notamment lors d'élargissements non maîtrisés.

### **Conclusion**

Dans une période de profonds bouleversements économiques les structures actuelles étatiques semblent faibles, déstabilisées par des organisations supranationales puissantes. Mais il ne faut pas s'y tromper la notion de souveraineté n'est pas appelée à disparaître, bien au contraire, simplement les entités exerçant celle-ci s'appelleront Communauté européenne ou peut être CDEAO<sup>7</sup>. Cependant ce transfert de souveraineté impose des changements de mentalité, un accord sur des valeurs et des règles communes dont le temps de gestation est inférieur à l'accélération économique. Ce décalage entraîne des dérives type mafia, ou implosion de certains états. Ce phénomène n'est pas nouveau, il est souvent intervenu à chaque changement « de vague », la seule différence est l'accélération temporelle de cette transformation et son caractère mondial.

---

<sup>6</sup> « Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire » par A.CHAUPRADE, édition Ellipses

<sup>7</sup> CDEAO communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest